Boites d'alarmes d'incendie.

—

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod: Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
72 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du Ier Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas: Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau: H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciacion et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4.
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude: Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad: Sterns, Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean: station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart: Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters: N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts: Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
531 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenua Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL:
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.
1er oct—10m—mar ver dim

Charbon Charbon Pittsburg Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie
W. G. COYLE & CO.,
337 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—coin des rues Chartres et Désiré.
14 oct—

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Désirable en Propriétés.

A L'ENCAN EN BLOC.

Maison Double à Deux Etages, Nos 310-314 rue Nord Liberté. | Cottage Double, Nos 316-318, rue Nord Liberté.

(Ilet des rues Bienville, Conti et N. Franklin.)

MARDI, LE 5 FEVRIER 1907.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 81,247, dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Krieger leditordre daté et signé le 3 janvier 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 5 février 1907, les propriétés foncières ci-après:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Conti, Bienville et Franklin, un des dits lots est désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte passé le 17 janvier 1859, pardevant P. E. Laresche, ancien notaire, et mesurant 40 4 de face à la rue Liberté, par une profondeur de 105 6 4, et l'autre lot est désigné par le No 6, sur un plan annexé à un acte passé le 17 septembre 1860, pardevant Ant. Doriocourt, ancien notaire, et mesurant 35 3 3 de face à la rue Liberté, par 65 3 4 sur un côté et 65 3 5 sur l'autre côté. Les améliorations comprenant une maison double à deux étages connue comme les Nos 310 et 314 rue N. Liberté, et le cottage double connu comme les Nos 316 et 318 rue N. Liberté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, respectivement, après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur assumant les taxes de 1907 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
A. D. Danziger, avocat.
6 jan—6 13 20 27—fév 3 5

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AMELIA YOUSE.

No 81,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

LE 26 FEVRIER 1907.

DEUX COTTAGES DOUBLES Dans un voisinage de choix du Troisième District.

Nos 2040-42 RUE ROYALE,
(Entre les rues Français et Kerlerec)
Nos 2036-38 RUE ROYALE,
(Entre les rues Français et Kerlerec)
A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, de l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 janvier 1907, et à moi adressé dans l'affaire, ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Nos 2040-42 rue Royale.

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo) Kerlerec (autrefois Paix), Chartres (autrefois Moreau) et Français, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 17 décembre 1906 et y annexé, et commençant à une distance de 127 10 5 de l'encoignure des rues Français et Royale et mesurant 31 11 1 de face à la rue Royale sur 93 9 3 de profondeur, ensemble avec le droit d'air, vue, lumière et passage sur une portion du lot contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné, laquelle portion mesurant 1 5 4 de face à la rue Royale sur environ 57 1 4 de profondeur; et une portion du dit lot "A" vers la rue Kerlerec, mesurant aussi 1 5 4 de face face à la rue Royale, par environ 57 1 4 de profondeur et est sujet à une servitude d'air, vue, lumière et passage en faveur du lot B d'une telle manière de faire un passage de 2 11 de face à la rue Royale par environ 57 1 4 de profondeur entre les lots A et B et en commun aux deux, le tout comme il est indiqué sur ledit devis, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 2040 2042 rue Royale.

Nos 2036-38 rue Royale.

Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel lui est contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B, sur le même plan ci-dessus mentionné, commençant à une distance de 159 9 6 de l'encoignure des rues Français et Royale et mesurant 32 0 2 de face à la rue Royale par 93 9 3 de profondeur, ensemble avec les droits d'air, vue, lumière et passage sur une portion du lot contigu vers la rue Français désigné par la lettre A, sur le plan ci-dessus mentionné, laquelle portion mesurant 1 5 4 de face à la rue Royale par environ 57 1 4 de profondeur, et une portion dudit lot B, vers la rue Français, mesurant aussi 1 5 4 de face à rue Royale par environ 57 1 4 de profondeur et sujet à une servitude d'air, vue, lumière et passage en faveur du lot A, de tel façon de faire un passage d'allée de 2 11 de face à la rue Royale par environ 57 1 4 de profondeur entre les lots A et B, commune aux deux. Le tout est indiqué sur ledit plan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2036-38 rue Royale.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un an en billets portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police aux porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans estimation et cinq pour cent honoraires dans le cas où un avocat serait employé pour collecter les billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'adjudication, les taxes de 1907 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
Bureau No 846 rue Commune.
Chas F. Claibone, avocat
24 jan—24 27—fév 3 10 17 24 26

W. R. Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

No 80,685, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Marcel Bernard vs George Pizero et al.

Cottage Désirable, 1816 rue Allen.

PAR W. R. METZLER Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Div. D, et à moi adressé, je vendrai.

JEUDI, le 7 Février, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous es droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouveau St Bernard (autrefois St Bernard), Roman (autrefois Solidelle), Prieur (autrefois Joséphine) et Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq sur un plan daté le 7 avril 1854 déposé en l'étude de Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville comme plan No 29 du livre des plans marqué L, d'après lequel dit plan ledit lot mesurant 30 10 7 de face à la rue Nouveau St Bernard (maintenant Allen 33 8 1 de largeur dans le fond, par 133 4 6 de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 et 133 2 5 de profondeur sur le côté opposé.

Etant la même propriété acquise par Marcel Bernard de Marguerite Pizero et al, par acte passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 29me jour de mai 1905, et enregistrée dans le livre des transferts 202, folio 576.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication, payer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire.

L. P. Bryant, avocat.
W. R. METZLER, encanteur.
6 jan—6 13 27—fév 3 5 7

VENTES A L'ENCAN.

Will J. Morgan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

In re. Alfred Thireux versus Veuve E. Lemonine et als.

No 73,053—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 2 juin 1905, et adressé à WILL. J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, St Claude, Chemin du Bayou et la rue Ursuline, désigné comme lot No 8, sur le plan de J. Pilié, voyer, à la date du 15 décembre 1832 et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclau, ancien notaire, à la date de février 1833, et mesurant en mesure américaine, 48 pieds 8 pouces de face à la rue Tremé, par 94 pieds de profondeur sur un côté, et 94 pieds 2 pouces sur l'autre côté, et 43 pieds 3 pouces dans le fofd.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages en briques, connue comme Nos 1124 et 1126 N. Liberté (autrefois Tremé) chaque côté contenant environ 9 chambres, galeries sur le devant et sur le côté, vestibules, etc.

Termes et Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et assumer les taxes pour les années 1905-06-07.

WILL. J. MORGAN, Encanteur
331-333 rue Carondelet.
6 janv—6 13 20 27—fév 3 6

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Résidences Simples.

Nos 3329 et 3333 rue Fern, entre les rues Olive et Fourcney.

Succession d Amanda Jacobs.

No 80,915—Cour Civile de District — Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 21 décembre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 502, bornés par les rues Fourcher, Quinzième, maintenant Olive, Bernadotte et Fern, désignés comme lots Nos 3 et 4, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Fern par 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 3 mars 1893 et annexé à un acte de vente par Lloyd Posey à F. Fletcher, passé pardevant Frederick Deibel, notaire, le 17 juillet 1893.

Les améliorations comprenant deux résidences simples en bois contenant chacune trois chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire dix pour cent de dépôt comptant et payer pour l'acte de vente pardevant John F. A. Heber, notaire.

E. T. Florance, avocat.
6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hollander & Co. vs Overstreet & Dubois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 7 février 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Dan Overstreet, défendeur, dans et à la raison commerciale ou association, intitulée Overstreet & Dubois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Samuel Wolf, avocat pour les demandeurs.
27 jan—27—fév 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 1319 et 1325 rue Perdido.

Entre les rues Sud Liberté et Sud Franklin.

F. Rivers Richardson vs The United Sons of Honor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 81,183 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 février 1907, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 333, borné par les rues Gravier, Perdido, Sud Liberté et Sud Franklin, laquelle portion de terre mesurant trente cinq pieds deux pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt quatre pieds, onze pouces, quatre lignes de profondeur et est composé de tout le lot No 5 du dit ilet et partie du lot No 6 contigu au lot No 5.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et etc., et tous les droits, voies et etc., situé dans le même district et ilet désigné comme lot A, sur un plan de ladite propriété daté le 27 avril 1905, et d'après lequel plan ledit lot mesure dix sept pieds six pouces de face à la rue Perdido, par quatre vingt quatre pieds onze pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la portion à côté de la rue Liberté du lot original No 6 et comprenant le reste dudit lot non compris dans la première description.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
D. B. H. Chaffe, avocat pour le demandeur.
11 janv—11 18 25—fév 1 8 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Louis Bourdelay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,515—Division B—Attendu que Veuve Marguerite Antoinette Bourdelay a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Louis Bourdelay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Robt G. Dugué avocat. 24 janv—24 28—fév 2

Succession de Mme Mary A. Gims.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,050, Division B—Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Loech, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Jos Lautenschlaeger, avocat. 23 jan—23 27—fév 1

Succession de Patrick Burke ou Patrick T. Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,015 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Honora Madden, veuve de Patrick Burke, Sr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Schreiber, avocat.
25 jan—25 29—fév 3

CHARTER.

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organised and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling or either on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities, to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise, to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissionners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting, and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.)

Witnesses
—H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 842, February 14th, 1906.

C. LAZARD & CO., L'td.
LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE
VETEMENTS CONFECTIONNES,
d'Articles de toilette et de Chapeaux
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.
604 et 606 RUE DU CANAL.
1er nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me District.
2 déc—dim mar jeu—

INCORPOREE EN 1855.
Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.
SUCCURSALE DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.
Capital..$ 500,00 00
Actif.. 1,148,934 41
Surplus net.. 310,910 08
CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.
Pertes payées depuis l'organisation........................ $4,612,509 87
8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,
Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etat-Unis.
Pertes par l'incendie de Chicago en 1871........ $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872........ $1,429,728
Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
GUSTAF R. WESTFELDT. L. O. FALLON. LUCAS E. MOORE. C. M. SORIA.
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
9avril—Jan—JeuDimMar

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.
Médailles de tous dessins en argent et en or
—CHEZ—
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS,
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.
142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.
313........RUE ROYALE........313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la compagne sont sollicités.
PHONE MAIN 4360.